

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHÊNE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : David CARABIN à Bertrand KLING,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 18 septembre 2014

N°2014-088

Objet : Location d'une parcelle communale, AL 81, sise Chemin du bois de Frouard
Rubrique : 3.3

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Dans le cadre de l'installation de son activité agricole, Monsieur Ludovic BRAQUIS a sollicité la Commune pour disposer d'un terrain pouvant accueillir une exploitation de poules pondeuses.

La commune a proposé à Monsieur BRAQUIS la location d'une parcelle cadastrée AL 81, pour une contenance de 3 677 m², située Chemin du Bois Frouard, et classée en zone Agricole au Plan Local d'Urbanisme. Cette parcelle appartient à la commune depuis 1977 (donnée issue des renseignements du cadastre).

Afin de garantir une pérennité à l'activité de Monsieur BRAQUIS, la commune propose la signature d'un bail emphytéotique, pour une durée minimum de 18 ans, et un loyer annuel de 200 €.

Après avis favorable de la commission « Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable », réunie le 11 septembre 2014,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ DES VOIX
(5 voix contre : C. Marchal-Tarnus, JC. Bouly, S. Livolsi, C.
Choteau-Lesnes par procuration et JY. Sausey par procuration)

- **DECIDE** de louer la parcelle AL 81, d'une contenance de 3 677 m², à Monsieur Ludovic BRAQUIS, demeurant 18 Chemin des Baillouteux à Malzéville pour un loyer annuel de 200 €.

Charge l'étude de Maîtres LORENTZ, BLETOUX, PARISOT-DRAPIER et PAQUIN, sise 9 Rue Saint-Nicolas à NANCY d'effectuer les formalités nécessaires à la location de ce terrain.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. Précise que les frais résultant de cette location sont à la charge du preneur.

Le Maire,
Bertrand KLING

